

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : PTM6000HV-SP  
FDS-nombre : 000000022555  
Type de produit : Mélange  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Matériaux d'interface thermique  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : SafetyDataSheet@Honeywell.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Centre de contrôle de poison:  
France: +33(0)145425959

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Pictogrammes de danger : 

Mentions de danger : H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**2.3. Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
oxyde de zinc	1314-13-2 030-013-00-7 01-2119463881-32 215-222-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0 % - < 45 %	M(Aquatic Acute) = 1 M(Aquatic Chronic) = 1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée

# Honeywell

## PTM6000HV-SP

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par	64742-48-9 649-327-00-6 265-150-3	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0 % - < 15 %	Benzène <0,1%
Aluminium, metal	7429-90-5 231-072-3		>= 30 % - < 80 %	N.C.*

N.C.\* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### *Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

##### *Inhalation:*

Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler un médecin.

##### *Contact avec la peau:*

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

*Contact avec les yeux:*

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

*Ingestion:*

Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Un examen médical immédiat est requis.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

donnée non disponible

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés:*

Produit sec  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Eau pulvérisée

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Produits de combustion dangereux  
Produits de pyrolyse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
oxydes de métaux

## PTM6000HV-SP

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.  
Éviter la peau sans protection  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.  
Éviter la formation de poussière.  
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*  
En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration. Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales. Éviter la formation d'aérosols.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*  
Éviter la formation de poussière. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas inhaler l'aérosol. Entreposer séparément les vêtements de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

aucune donnée supplémentaire est disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

*Limites d'exposition professionnelle*

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
Aluminium, metal	INRS (FR) VME	5 mg/m <sup>3</sup> Fumée de soudage.		Valeur limité
Aluminium, metal	INRS (FR) VME	10 mg/m <sup>3</sup>		Valeur limité
Aluminium, metal	INRS (FR) VME	5 mg/m <sup>3</sup> Poussière		Valeur limité
oxyde de zinc	INRS (FR) VME	10 mg/m <sup>3</sup> Poussière		Valeur limité
oxyde de zinc	INRS (FR) VME	5 mg/m <sup>3</sup> fumée		Valeur limité

INRS (FR) - France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France (VLEP), INRS ED 984, tel que modifié.

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

**Valeurs DNEL/PNEC**

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
oxyde de zinc	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		5 mg/m3	Inhalation	
oxyde de zinc	Travailleurs / Long terme - effets locaux		0,5 mg/m3	Inhalation	
oxyde de zinc	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		83mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
oxyde de zinc	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	Inhalation	
oxyde de zinc	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		83mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
oxyde de zinc	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		0,83mg/kg bw/d	Ingestion	
Aluminium, metal					DNEL non applicable

Composant	Compartment de l'environnement / Valeur	Remarques
oxyde de zinc	Eau douce: 0,0206 mg/l	
oxyde de zinc	Eau de mer: 0,0061 mg/l	
oxyde de zinc	Station de traitement des eaux usées: 0,1 mg/l	
oxyde de zinc	Sédiment d'eau douce: 117,8 mg/kg dw	

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

oxyde de zinc	Sédiment marin: 56,5 mg/kg dw	
oxyde de zinc	Sol: 35,6 mg/kg dw	
Aluminium, metal	:	PNEC non applicable

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.  
Éviter la formation de poussière.

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate.

**Équipement de protection individuelle**

*Protection respiratoire:*

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

*Protection des mains:*

Matière des gants: Latex Naturel

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

*Protection des yeux:*

Lunettes de sécurité à protection intégrale

*Protection de la peau et du corps:*

Porter un équipement de protection adéquat.

Vêtement léger de protection

Blouse

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- (a) État physique : solide
- (b) Couleur : gris
- (c) Odeur : légère
- (d) Point de fusion/point de congélation : donnée non disponible
- (e) Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

---

(g) Limites inférieure et supérieure d'explo : Limite d'explosivité, inférieure donnée non disponible  
: Limite d'explosivité, supérieure Non applicable

(h) Point d'éclair : > 150 °C  
Méthode: coupelle ouverte

(i) Température d'auto-inflammation : donnée non disponible

(k) pH : donnée non disponible

(m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité: donnée non disponible

(o) Pression de vapeur : donnée non disponible

(p) Densité et / ou densité relative : donnée non disponible

(q) Masse volumique apparente : Non applicable

(q) Densité de vapeur relative : donnée non disponible

(r) Caractéristiques de la particule : donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Stable dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

donnée non disponible

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Éviter une exposition directe au soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

Incompatible avec des acides forts, des oxydants et des nitrates.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**(a) Toxicité aiguë**

*Toxicité aiguë par voie orale:*

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: > 5.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: > 5.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

*Toxicité aiguë par inhalation:*

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: > 40 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: Méthode de calcul

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

*Toxicité aiguë (autres voies d'administration):*  
donnée non disponible

**(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:**  
donnée non disponible

**(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**  
donnée non disponible

**(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**  
donnée non disponible

**(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:**  
Note: donnée non disponible

**(f) Cancérogénicité:**  
Note: donnée non disponible

**(g) Toxicité pour la reproduction:**  
Remarques: donnée non disponible

**(h) STOT-exposition unique:**  
donnée non disponible

**(i) STOT - exposition répétée:**  
Note: donnée non disponible

**(j) Danger par aspiration:**  
donnée non disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers**

*Propriétés perturbant le système endocrinien*  
donnée non disponible

*Autres informations:*  
Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

*Toxicité pour le poisson:*

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

---

donnée non disponible

*Toxicité des plantes aquatiques:*  
donnée non disponible

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*  
donnée non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

donnée non disponible

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

donnée non disponible

**12.7. Autres effets néfastes**

Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

*Produit:*  
Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*  
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

Dispositions relatives aux déchets:  
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE  
CE Règlement No. 1013/2006  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID:Marchandise non dangereuse      IMDG:Marchandise non dangereuse      IATA:Marchandise non dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID:Marchandise non dangereuse  
IMDG:Marchandise non dangereuse  
IATA:Marchandise non dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

donnée non disponible

**14.4 Groupe d'emballage**

donnée non disponible

**14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR/RID:non      Polluant marin: non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Not regulated for transport when single and combination packagings are <= 5L for liquids or <= 5kg for solids per ADR SP 375, IMDG 2.10.2.7 and IATA SP A197.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

donnée non disponible

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE	Quantité: 200.000 kg	

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

SEVESO III Listed in Regulation : E2: Danger pour l'environnement aquatique	Quantité: 500.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		

**Autres informations relatives au stockage**

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances  
(LIS)  
Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.

Japon. Kashin-Hou Law List  
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
N'est pas en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)  
N'est pas en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3**

oxyde de zinc : H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des  
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; effets néfastes à long terme.  
naphta hydrotraité à bas point  
d'ébullition; [combinaison complexe  
d'hydrocarbures obtenue par  
Aluminium, metal

**Information supplémentaire**

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

**Abréviations :**

CE Communauté Européenne  
CAS Chemical Abstracts Service  
DNEL Derived no effect level  
PNEC Predicted no effect level  
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance  
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

**PTM6000HV-SP**

104870

Version 0.0

Date de révision  
08.04.2024

---